Auto-entrepreneurs, un phénomène à relativiser

mardi 13 octobre 2009, par lpe

Plus de 200 000 auto-entrepreneurs sur les 8 premiers mois de l'année viennent gonfler les chiffres des créations d'entreprises. Mais la facilité d'immatriculation ne doit pas occulter la réalité économique : **moins d'un auto-entrepreneur sur deux a effectivement généré une activité**.

Aujourd'hui, à l'occasion de la présentation par **l'INSEE** du dernier numéro de Décimal « *Des conditions favorables à la création d'entreprises en Poitou-Charentes* », **Jean-François Macaire**, Vice-président du Conseil Régional qualifiait les auto-entrepreneurs « ***d'apprentis entrepreneurs*** ». Il justifiait à ce titre le fait que la Région ne leur accorde pas de bourse régionale Désir d'entreprendre en mettant en avant deux arguments. Premièrement, « *la vocation d'une entreprise consiste à créer des emplois, or le plus souvent, l'auto-entrepreneur ne crée pas son propre emploi car il cumule ce statut avec une activité existante*. » Deuxièmement, « *du fait des plafonds de chiffre d'affaires, l'auto-entrepreneur a une capacité de développement limitée ce qui est contraire à l'esprit d'entreprendre*. » Aussi, selon M. Macaire, il s'agit souvent d'une **étape à la création d'entreprise** sous sa forme classique.

Autoportrait d'auto-entrepreneur

Pour donner un éclairage sur les motivations qui peuvent conduire à devenir « auto-entrepreneur actif » mais également sur certains freins, je vous propose un témoignage… le mien. Il s'agit là de décrire mon expérience sans aucune prétention de représentativité.

A l'origine de ma démarche se trouve le désir d'entreprendre. Le passage à l'acte est conditionné par le contexte : la maturité professionnelle, le besoin d'autonomie et l'environnement économique.

J'ai choisi la crise pour démarrer mon activité de « ressource communication », il y a 6 mois. Attitude inconsciente ? Au contraire… en période difficile, les indépendants peuvent proposer une alternative économique souvent bienvenue.

Comme pour beaucoup, la forme juridique de l'auto-entreprise s'est justifiée par sa facilité - en 3 clics on est officiellement enregistré comme auto-entrepreneur ; les déclarations trimestrielles sont **simplissimes** - et sa sécurité - les cotisations ne sont calculées que sur la base des facturations.

Mais passés ces arguments séduisants, la position bâtarde du statut mérite **quelques mises en garde**. Pas vraiment entreprise, l'auto-entrepreneur ne peut prétendre à aucune aide à la création ; aucune charge n'est déductible (ni achat de matériel, ni frais de déplacement…), non assujetti à la TVA, il ne peut pas non plus la récupérer. Pas non plus salarié, l'auto-entrepreneur ne peut notamment faire appel au portage salarial.

Victime de son succès, les questions relatives au statut trouvent souvent réponses au fur et à mesure qu'elles se posent : quid des cotisations vieillesse, de la RCPro…

Bilan : **l'auto-entreprise peut difficilement se substituer de façon durable aux formes « classiques » d'entreprises**, d'autant que son chiffre d'affaires est plafonné et qu'il est impossible de créer d'emplois. Cependant, la souplesse de la formule semble adaptée à **des activités complémentaires et pour tester et démarrer une activité**.

Pour aider mes « confrères » à y voir plus clair et surtout rompre l'isolement qui menace chacun des micro-entrepreneurs, j'ai accepté de devenir **déléguée départementale du SNAE.**

Un Syndicat National en soutien

L'ampleur du mouvement auto-entrepreneur et la richesse économique des micro-entreprises ont donné naissance au SNAE, **Syndicat National des Auto-Entrepreneurs et des TPE**.

Ses principales missions :
- Optimiser les intérêts communs en mettant à disposition et en mutualisant des moyens (locaux, financements, formations, apports d'affaires, centrale d'achats…).
- Organiser une communauté afin de créer une synergie et rompre l'isolement de l'auto-entrepreneur et des TPE.
- Informer les instances des attentes des auto-entrepreneurs.

La structuration du SNAE en directions régionales et départementales lui permet de rendre compte au niveau national des spécificités rencontrées sur le terrain. Elle permet aussi d'être au contact direct des auto-entrepreneurs pour leur offrir notamment conseils et formations.

N'hésitez pas à me contacter à ce sujet : sophie-guitonneau@sfr.fr ; Sophie Guitonneau, correspondante du Petit économiste.

Pour les créateurs d'entreprise, deux rendez-vous : le salon de l'entreprise de La Rochelle les 14 et 15

octobre et le forum emploi-entreprendre de Poitiers le 19 octobre.
Le Petit économiste présentera son guide pratique de la création-reprise d'entreprises au salon de La Rochelle.